



**EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES**

RAPPORT DE LA

BARBADE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par la Barbade est reproduite ci-après.

---

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur la Barbade.

---

**Table des matières**

<b>1 INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
1.1 Difficultés .....	3
<b>2 ACCORDS COMMERCIAUX.....</b>	<b>5</b>
2.1 Accords bilatéraux dans le cadre de la CARICOM .....	5
2.2 Accord de partenariat économique entre le CARIFORUM et l'Union européenne .....	5
2.3 Accord de partenariat économique entre le CARIFORUM et le Royaume-Uni .....	6
2.4 CARICOM .....	6
2.5 Initiative concernant le Bassin des Caraïbes (CBI) .....	7
2.6 CARIBCAN .....	7
<b>3 RÉSULTATS SECTORIELS .....</b>	<b>8</b>
3.1 Agriculture.....	8
3.1.1 Principales difficultés.....	8
3.1.2 Principales initiatives déployées et planifiées .....	8
3.1.3 Principaux changements législatifs et réglementaires .....	9
3.2 Secteur manufacturier.....	9
3.3 Services .....	10
3.3.1 Aperçu .....	10
3.3.2 Tourisme .....	10
3.3.3 Entreprises internationales.....	11
<b>4 LA VOIE À SUIVRE.....</b>	<b>11</b>

## 1 INTRODUCTION

1.1. Depuis le dernier examen de sa politique commerciale, mené en 2014, la Barbade s'est efforcée de poursuivre son chemin vers la croissance et le développement, en dépit des nombreuses difficultés auxquelles elle a été confrontée depuis la crise financière de 2008. Malgré les efforts déployés par le gouvernement pour mettre l'économie sur la voie d'une croissance soutenue depuis 2014, la croissance n'a été que marginale pendant cette période. Cette stagnation de la croissance s'est traduite par des difficultés à développer l'économie et à maintenir le niveau d'emploi dans le secteur public comme dans le secteur privé.

1.2. De plus, l'économie a été mise à mal par le début de la pandémie mondiale, par l'éruption du volcan de La Soufrière à Saint-Vincent-et-les Grenadines et par deux phénomènes climatiques en 2021. Ces tensions supplémentaires pour l'économie ont contribué encore davantage à réduire la croissance économique et à alourdir la dette.

1.3. En dépit de ces chocs, la Barbade n'a pas érigé d'obstacles au commerce comme moyen de protéger ses échanges. Du fait de son statut de petite économie ouverte, la Barbade a conscience que sa croissance et son développement dépendent du maintien de son ouverture à la communauté mondiale. Ainsi, le commerce international est le principal atout pour pallier le manque de dynamisme de l'économie.

1.4. La Barbade continue également de faire reposer l'essentiel de ses espoirs de reprise et de durabilité économiques sur le commerce régional, c'est-à-dire sur les échanges au sein du marché et de l'économie uniques de la CARICOM, et avec des partenaires bilatéraux. Une grande part des exportations barbadiennes sont destinées à des partenaires commerciaux de la région. La CARICOM reste donc un marché important pour ses marchandises et ses services. Ses partenaires bilatéraux, à savoir le Venezuela, la Colombie, la République dominicaine, Cuba et le Costa Rica, sont toujours des partenaires commerciaux de premier plan – même si les échanges avec ces pays sont considérablement inférieurs à ce qui avait été envisagé initialement. La Barbade, aux côtés d'autres États membres de la CARICOM, essaie de créer et de maintenir des possibilités d'expansion des échanges au moyen de négociations bilatérales.

1.5. L'Accord de partenariat économique (APE) est aussi un accord important, dans le cadre duquel la Barbade essaie véritablement d'intensifier ses échanges commerciaux. Le Royaume-Uni, quand il était encore membre de l'Union européenne (UE), était le principal marché d'exportation de la Barbade au sein de l'UE. Depuis que le Royaume-Uni a quitté l'UE, la Barbade fait tout son possible pour maintenir le niveau de ses exportations vers ce marché.

1.6. En dépit du retrait du Royaume-Uni, la Barbade a l'intention de renforcer ses exportations vers l'UE, en s'efforçant de se diversifier sur de nouveaux marchés et d'accroître ses échanges sur des marchés sur lesquels elle est déjà présente.

1.7. La Barbade cherche également à pénétrer de nouveaux marchés sur le continent africain et d'y exporter biens et services; elle entend aussi améliorer ses relations commerciales avec les pays du Moyen-Orient grâce à de nouveaux accords bilatéraux d'investissement ou accords de double imposition, ou à des modifications d'accords de ce type.

### 1.1 Difficultés

1.8. Depuis le dernier examen de la politique commerciale, la Barbade a été confrontée à plusieurs problèmes économiques graves. Bon nombre de ces problèmes ont découlé de la crise financière et économique de 2008 et ont perduré après 2014.

1.9. La crise de 2008, qui aura vu l'effondrement de grands conglomérats mondiaux, la perte de valeur d'actions et d'obligations et une croissance réduite dans de nombreux marchés développés et émergents, n'a pas épargné la Barbade. En effet, depuis 2014, la Barbade enregistre une contraction continue de son économie et des réductions des entrées de capitaux privés.

1.10. De plus, en 2020, la Barbade a été mise sur liste noire, de façon unilatérale, par l'Union européenne, après avoir été considérée comme "partiellement en conformité" par le forum mondial de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) en ce qui concerne certaines réglementations. Les autorités ont dû intervenir promptement à plusieurs reprises pour éviter les retombées négatives de ces décisions.

1.11. Entre 2014 et 2018, la morosité continue de l'activité économique à la Barbade a été due, en partie, à un certain nombre d'incidents survenus en parallèle. L'un des principaux problèmes ayant lourdement affecté l'économie barbadienne en 2016-2017 a été le manque de confiance des investisseurs. La Barbade a connu une série de baisses de sa cote de crédit, qui ont fait chuté sa note relative à la dette extérieure d'"investment grade" à la veille de la crise financière mondiale à "selective default" en juin 2018. Pour la première fois, la Barbade risquait de ne pas pouvoir honorer le paiement de sa dette. Elle est parvenue à renverser cette situation et à maintenir une note positive et encourageante en matière d'investissement auprès de plusieurs agences de notation.

1.12. L'augmentation de la dette publique s'est également révélée problématique pour les technocrates gérant l'économie. Le *Barbados Economic and Social Report* de 2018 a indiqué qu'au 24 mai 2018, la dette publique de la Barbade s'élevait à environ 158% du produit intérieur brut (PIB). Pendant la période considérée, la dette intérieure s'est établie à environ 80% du PIB, tandis que la dette extérieure s'élevait à 20%.

1.13. Au même moment, la Barbade a également été confrontée à l'augmentation des paiements requis au titre du service de la dette, un montant de 50 millions d'USD étant dû en juin 2018, en sus des charges d'intérêt annuelles de 400 millions d'USD.

1.14. Le *Barbados Economic and Social Report* indiquait qu'à la fin de 2017, les réserves de change de la Barbade s'élevaient à 400 millions de BBD, ce qui couvrait seulement cinq semaines d'importations.

1.15. Pendant la période examinée, le gouvernement a eu recours à l'émission de monnaie et a été fortement tributaire de la Banque centrale de la Barbade, compte tenu de la difficulté à assurer le règlement des traitements des fonctionnaires. Cette situation a évidemment pesé sur les réserves de change et sur la parité du dollar de la Barbade.

1.16. Afin de créer un certain effet de levier au sein de l'économie, des mesures ont dû être prises pour stopper la diminution des réserves de change, inspirer la confiance à l'égard des créiteurs externes et locaux, et réduire sensiblement et aussi rapidement que possible le ratio dette/PIB. Ces mesures ont eu un impact sur le marché du travail barbadien, qui a également connu de graves bouleversements, avec un taux de chômage à deux chiffres.

1.17. Ces mesures essentielles ont été prises en 2018, à l'arrivée d'une nouvelle administration politique. Le Parti travailliste barbadien (BLP) l'a emporté dans les urnes en mai 2018 face au Parti travailliste démocrate (DLP).

1.18. Pendant la période considérée, une restructuration de l'économie a débuté. Elle a été au cœur du plan stratégique à moyen terme du gouvernement, intitulé Plan pour la relance et la transformation économiques de la Barbade (Plan BERT).

1.19. Le succès du Plan BERT et, dans une large mesure, du programme de restructuration, a été manifeste pendant la période 2018-2019, quand la dette du secteur public a baissé à 125% du PIB. Au cours de cette période, les réserves de change ont également augmenté, pour atteindre 1 milliard de BBD, couvrant ainsi 12,8 semaines d'importations. La mise en place du Plan BERT a également signifié que la Barbade était désormais en mesure d'emprunter auprès d'autres établissements financiers, tels que la Banque de développement des Caraïbes (CDB) et la Banque mondiale, par exemple. Le *Barbados Economic and Social Report* a indiqué que, pendant la période 2018-2019, la Barbade a pu emprunter 75 millions d'USD à la Banque de développement des Caraïbes et 100 millions d'USD à la Banque interaméricaine de développement.

1.20. Malgré les faits nouveaux positifs survenus depuis 2018, l'économie barbadienne a subi des revers du fait de la pandémie de COVID-19 dès le début de 2020 et en raison des retombées de cendres du volcan de La Soufrière de Saint-Vincent en avril 2021. Les phénomènes climatiques de 2021 ont aussi provoqué des dégâts aux habitations d'une gravité imprévue.

1.21. La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions négatives sur presque toutes les économies à l'échelle mondiale. La Barbade n'a pas été épargnée par l'impact de ce virus. Dès le début de 2020, elle a connu deux confinements de grande ampleur, qui ont affecté négativement les perspectives économiques de divers secteurs commerciaux. Le secteur barbadien du tourisme a été fortement

bouleversé, étant donné que de nombreux vols internationaux et régionaux vers le pays avaient été temporairement interrompus. Du fait des retombées économiques de la pandémie pendant cette période, plus de 41 000 demandes de prestations de chômage avaient été déposées en mai 2020, ce qui correspondait à près d'un tiers de la population active.

1.22. Afin d'atténuer l'essentiel des perturbations qui ont affecté l'économie et entraîné une compression des effectifs dans les secteurs public et privé, le gouvernement a mis en œuvre le Plan d'épargne volontaire de la Barbade (BOSS). Ce plan d'épargne était constitué d'un bon d'épargne de quatre (4) ans offrant un taux d'intérêt de 5% par an. L'objectif principal du plan était d'aider le gouvernement à financer son programme de travaux d'équipement et ainsi de contribuer à la création d'emplois et à l'accélération de la croissance économique.

## **2 ACCORDS COMMERCIAUX**

### **2.1 Accords bilatéraux dans le cadre de la CARICOM**

2.1. La Barbade a signé cinq accords bilatéraux avec des pays de cette partie du monde dans le cadre de la CARICOM. Le premier accord signé par la CARICOM l'a été avec le Venezuela en 1992: l'Accord de la CARICOM sur le commerce et l'investissement est un accord commercial unilatéral en faveur de la CARICOM. Le deuxième accord, l'Accord de coopération commerciale, économique et technique entre la CARICOM et la Colombie, a été signé en 1994; il s'agit d'un accord unilatéral, qui a été modifié en 1998 pour englober le commerce bilatéral. Le troisième accord de la CARICOM est l'Accord de libre-échange entre la CARICOM et la République dominicaine, signé en 1998. La CARICOM a signé en 2000 l'Accord de coopération commerciale et économique avec Cuba, et enfin, en 2004, l'Accord de libre-échange avec le Costa-Rica.

2.2. La Barbade a ratifié ces accords en avril 2006 et s'est efforcée, avec les membres de la CARICOM, de poursuivre le processus de libéralisation dans le cadre de certains de ces accords.

2.3. La poursuite de la libéralisation devrait se faire au titre de l'Accord entre la CARICOM et Cuba, qui est fondé sur une série de négociations tenues entre les deux parties en septembre et octobre 2014 et suivies d'une réunion finale en octobre 2015. Ces réunions ont conduit à la signature d'un second protocole le 10 novembre 2017, protocole qui doit encore être ratifié par la Barbade.

2.4. Des négociations se sont également tenues avec le Costa Rica en 2015 et avec la République dominicaine en 2017. Elles n'ont toutefois pas abouti à une plus grande libéralisation.

2.5. La CARICOM a récemment engagé des négociations avec la Colombie, entre mai et juin 2022. Ces négociations ont permis d'examiner la possibilité de poursuivre la libéralisation dans le cadre de l'accord en question.

2.6. Depuis la signature de l'Accord entre la CARICOM et le Venezuela, aucune discussion n'a eu lieu en vue de l'adoption d'un accord réciproque permettant une plus grande libéralisation.

2.7. Le commerce dans le cadre de ces accords n'a pas été aussi dynamique qu'espéré par les parties impliquées. En effet, dans le cas de la Barbade, le commerce d'exportation n'a pas été très important dans le cadre d'aucun de ces accords. Le commerce d'importation, en revanche, a été plus actif dans le cadre de certains des accords. Les échanges relevant du traitement de la nation la plus favorisée (NPF) ont aussi été importants en ce qui concerne les importations en provenance de ces pays hispanophones.

### **2.2 Accord de partenariat économique entre le CARIFORUM et l'Union européenne**

2.8. La Barbade et les pays du CARIFORUM ont entamé des négociations avec les 27 membres de l'Union européenne (UE) en 2000 en vue de la conclusion d'un nouveau accord commercial réciproque qui remplacerait les dispositions commerciales de l'Accord de Cotonou. Ce nouvel accord, l'APE entre le CARIFORUM et l'UE, a été signé en octobre 2008.

2.9. Pendant la période à l'examen, l'APE a fait l'objet d'un réexamen et un second réexamen est en cours. Le premier réexamen a eu lieu en 2015. Ces réexamens, qui interviennent tous les cinq ans, rendent compte, entre autres choses, des résultats obtenus par les États du CARIFORUM dans le cadre de l'Accord.

2.10. Le premier réexamen a mis en lumière le fait que la plupart des États du CARIFORUM avaient enregistré de piètres résultats dans leurs échanges avec l'UE en raison de la crise financière et économique de 2008. Le rapport a indiqué que la crise économique avait affecté négativement le produit intérieur brut, le commerce et d'autres facteurs socioéconomiques, ce qui avait eu des répercussions sur la mise en œuvre des réformes liées à l'APE. Les États du CARIFORUM n'avaient donc pas les ressources nécessaires pour augmenter les capacités qui leur permettraient de tirer avantage des possibilités existantes.

2.11. S'agissant du commerce des marchandises, le rapport indiquait que le secteur privé était confronté à certaines difficultés, telles que:

- des ressources limitées pour financer l'innovation et la recherche-développement, ce qui exacerbait les contraintes du côté de l'offre;
- des difficultés à se conformer aux mesures SPS et à s'aligner sur les règlements techniques;
- un accès inadéquat à des moyens de transport et des ressources énergétiques à des prix abordables; et
- l'absence d'un cadre réglementaire approprié et d'un environnement propice à la facilitation des échanges.

2.12. Les résultats de la Barbade n'étaient pas différents de ceux enregistrés par bon nombre de ses partenaires du CARIFORUM dans le cadre de l'Accord de partenariat économique (APE) entre le CARIFORUM et l'Union européenne (UE): en effet, ses résultats depuis 2008 sont loin d'être excellents et cela est particulièrement vrai pour ses résultats à l'exportation.

2.13. Le second réexamen à cinq ans est entrepris actuellement par l'UE et le CARIFORUM.

### **2.3 Accord de partenariat économique entre le CARIFORUM et le Royaume-Uni**

2.14. La Barbade a signé l'Accord entre le CARIFORUM et le Royaume-Uni le 22 mars 2019. L'Accord a été ratifié par la Chambre de l'Assemblée et par le Sénat en novembre et décembre 2019, respectivement. Il a été publié au Journal officiel en décembre 2019.

2.15. Les Parties ont tenu la première réunion du Comité du commerce et du développement le 7 octobre 2021. La première réunion du Comité conjoint devait avoir lieu le 5 novembre 2021.

2.16. Le Royaume-Uni reste le principal marché source de la Barbade pour les voyages liés au tourisme. Avant la pandémie de COVID-19, la Barbade avait enregistré 220 695 arrivées de touristes en provenance du Royaume-Uni en 2018 et 234 659 en 2019. Ces chiffres ont toutefois considérablement baissé et sont passés à 64 456 en 2020 et à 58 426 en 2021. Ces baisses drastiques sont imputables à la diminution du nombre de vols et à l'appréhension ressentie par la plupart des personnes quant au fait de voyager en période de pandémie.

2.17. Dès la fin de 2021, le nombre d'arrivées de touristes en provenance du Royaume-Uni a commencé à augmenter de manière constante.

### **2.4 CARICOM**

2.18. La Barbade fait partie du Marché et de l'économie uniques de la CARICOM (CSME) depuis sa signature en 2001.

2.19. À ce jour, la Barbade et la CARICOM cherchent à modifier le Tarif extérieur commun (TEC) et les règles d'origine de manière à ce qu'ils permettent de rendre la région plus compétitive et contribuent à faire progresser le processus d'intégration. Les négociations à ce propos sont encore en cours.

2.20. Des négociations ont également été menées au sujet de l'élaboration d'un protocole sur les marchés publics pour la Communauté des Caraïbes. Ce protocole a été signé par la Barbade en février 2019 et ratifié en août de cette même année. Il offrira aux États membres la possibilité d'acheter des biens et des services auprès d'autres États membres à la condition que le coût d'acquisition de ces biens et services soit en-dessous d'un seuil fixé.

2.21. La Barbade continue aussi de faire progresser la libre circulation des personnes dans le cadre du Marché unique de la CARICOM, et a établi un projet de législation sur la libre circulation pour trois nouvelles catégories de personnes, à savoir les agents de sécurité, le personnel de maison et les travailleurs agricoles.

2.22. Il importe de préciser que la Barbade est le seul pays de la CARICOM à avoir établi un tel projet et à avoir élaboré des définitions pour ces trois catégories.

## **2.5 Initiative concernant le Bassin des Caraïbes (CBI)**

2.23. La Barbade accorde une grande importance au programme de l'Initiative concernant le Bassin des Caraïbes (CBI) mis en place par les États-Unis. Le programme permet à la Barbade d'augmenter ses exportations et d'accroître les recettes en devises provenant des exportations. Ces facteurs l'aident tous deux à réaliser ses objectifs de croissance et de développement économiques.

2.24. Un examen des résultats relatifs aux échanges entre la Barbade et les États-Unis montre bien le rôle essentiel que joue ce programme dans la dynamisation des exportations, et la nécessité de le poursuivre. Les États-Unis sont actuellement le principal marché d'exportation de la Barbade et, en moyenne, environ 60% des exportations de la Barbade à destination des États-Unis bénéficient du programme préférentiel. Le statut d'admission en franchise de droits accordé à certains produits barbadiens renforce la capacité concurrentielle du pays sur le marché des États-Unis. Cet aspect est essentiel compte tenu de la taille réduite du marché et de l'économie de la Barbade et des difficultés qui en découlent de réaliser des économies d'échelle.

2.25. Le maintien des relations avec la diaspora barbadienne est tout aussi important pour la réalisation des objectifs nationaux, et ces relations sont entretenues notamment par la fourniture de produits traditionnels à des prix bas. Parmi ces produits, on peut citer le rhum, les confitures et gelées, les sauces et condiments et les biscuits non sucrés.

## **2.6 CARIBCAN**

2.26. La Barbade, aux côtés d'autres États membres de la CARICOM, a entamé dès 2007 des négociations avec le Canada en vue d'un accord sur le commerce et le développement. Après quelque huit (8) années de négociation, les parties n'étaient toujours pas parvenues à élaborer un accord réciproque pour remplacer l'Accord CARIBCAN. Elles n'ont pas été en mesure de trouver un terrain d'entente, en particulier dans les domaines des marchandises et des services et, dans une moindre mesure, de l'investissement. Les parties ont suspendu les négociations en mai 2015.

2.27. Les parties devraient chercher à instaurer une dérogation pour que le commerce entre les bénéficiaires de l'Accord et le Canada se poursuive. Le Canada a présenté une demande de dérogation au Conseil du commerce des marchandises (CCM) de l'OMC pour le renouvellement de l'Accord CARIBCAN. La dérogation actuelle expire le 31 décembre 2023. La Barbade peut donc continuer d'exporter certaines marchandises vers le Canada en franchise de droits et ne devrait pas se voir appliquer les droits de la nation la plus favorisée (NPF), à savoir les droits appliqués par le Canada à toutes les marchandises qui entrent sur son territoire en provenance d'autres pays Membres de l'OMC avec lesquels il n'a pas d'accord commercial préférentiel.

2.28. La Barbade n'est plus admise à bénéficier du Tarif de préférence général (TPG) du Canada, qui est un arrangement préférentiel non réciproque offert par le Canada aux importations en provenance de pays en développement. Du fait des critères de reclassement appliqués par le Canada, la Barbade n'a plus pu se prévaloir des avantages du TPG après le 31 décembre 2014.

2.29. Les marchandises qui bénéficient actuellement d'un traitement préférentiel quand elles sont exportées de la Barbade vers le Canada incluent le rhum, en vrac et en bouteille, les biscuits additionnés d'édulcorants, les boissons gazeuses, les voiles en matières synthétiques et les sauces.

### 3 RÉSULTATS SECTORIELS

#### 3.1 Agriculture

3.1. Le secteur agricole continue d'être un secteur d'importance capitale pour la Barbade, tant comme source de sécurité alimentaire et nutritionnelle que comme source d'emplois pour de nombreux ménages barbadiens. Toutefois, le secteur reste confronté à de nombreuses difficultés de longue date, telles que les vols de produits agricoles, la concurrence pour l'accès aux ressources, un espace terrestre limité et une population vieillissante. La pandémie actuelle de COVID-19 a aussi fait surgir des difficultés et des possibilités pour ce secteur.

3.2. Par ailleurs, le secteur est confronté à la concurrence alors que les dépenses liées aux produits alimentaires sont en hausse et ont même atteint des niveaux historiquement élevés depuis le précédent examen de la politique commerciale. Ces dépenses se sont élevées à près de 350 millions d'USD pendant plusieurs années. Cette situation est encore aggravée par les coûts relativement plus élevés de la production locale, étant donné que pratiquement tous les intrants agricoles proviennent de l'étranger. Néanmoins, dans certains sous-secteurs agricoles, comme les volailles ou la culture de tubercules, la production locale a pu suivre le rythme de la demande intérieure.

##### 3.1.1 Principales difficultés

3.3. Depuis l'examen précédent de la politique commerciale, un certain nombre de difficultés majeures sont apparues, qui ont fortement affecté la Barbade et, par extension, le secteur agricole. On peut citer par exemple :

- **La sécheresse** – Entre 2014 et 2019 et pendant une partie de l'année 2020, la Barbade et l'ensemble de la région des Caraïbes ont été touchés par le phénomène El Niño, qui a entraîné des niveaux de précipitations inférieurs à la moyenne. Cette situation a été particulièrement manifeste en 2016 et 2017, lorsque les niveaux généraux de production végétale ont baissé de 4% par rapport à 2014. Dès 2018, toutefois, ces niveaux se sont améliorés de manière notable. En revanche, les niveaux de production animale sont restés constants, voire ont augmenté durant la période considérée, ce qui est principalement dû à l'augmentation de la production de volailles, tandis que des secteurs comme les produits laitiers affichaient des niveaux de production moindres.

##### 3.1.2 Principales initiatives déployées et planifiées

3.4. Il existe un certain nombre d'initiatives que le Ministère a déployées ou prévues dans le but soit de créer de nouvelles branches de production, soit d'améliorer les branches de production existantes. Il s'agit des initiatives suivantes :

- **Programme FEED** – L'Initiative en faveur de l'autonomisation et de l'émancipation des agriculteurs (programme FEED) est une initiative du Ministère qui est administrée par la Société de développement agricole et de commercialisation des produits agricoles (BADMC), une entreprise publique. Ce programme vise globalement à accroître la production agricole à la Barbade et à offrir une source d'emplois et de sécurité et stabilité financières aux participants et à leurs familles. Le programme vise également à faciliter l'entrée à des agriculteurs et autres entrepreneurs agricoles qui, en l'absence de ce programme, ne seraient pas en mesure de pénétrer ce secteur. Les principaux groupes démographiques ciblés par le programme incluaient les jeunes, les femmes et les personnes sans emploi. Le programme prévoyait la formation, l'accès à des terres agricoles et l'aide de la BADMC pour avoir accès aux marchés. L'objectif général du programme est de voir 3 000 nouveaux venus dans le secteur, pour diverses activités telles que les cultures traditionnelles et l'élevage, et des secteurs émergents comme l'apiculture et la culture du cannabis à usage médical. La pandémie de COVID-19 a eu une incidence sur la capacité de la BADMC et du Ministère de respecter le calendrier prévu pour le déploiement de l'initiative. Néanmoins, à ce jour, 552 personnes (375 hommes et 176 femmes) ont terminé leur formation, soit les 3 cycles du programme de formation.
- **Restructuration de l'industrie sucrière** – La canne à sucre est la culture unique la plus répandue à la Barbade et la branche de production est gérée par la Société de gestion agricole de la Barbade (BAMC), une entreprise publique. La BAMC est chargée de la transformation et de la vente du sucre et gère les cultures sur les terres appartenant à la

Couronne et l'achat de canne à sucre aux agriculteurs privés à un prix établi. La diminution des rendements et la chute des prix ont toutefois rendu la situation intenable. Des plans sont cependant en place qui prévoient la privatisation de l'industrie, le gouvernement conservant uniquement une part limitée du secteur. Il est proposé de réaliser cette privatisation de l'industrie en la faisant passer d'une industrie fondée simplement sur la production de sucre brut destiné à l'exportation en une industrie axée sur une production à valeur ajoutée, ce qui comprend, entre autres mesures, l'augmentation de la production de sucre destiné à la consommation directe sur le marché intérieur et sur les marchés d'exportation, une fourniture accrue de mélasses au secteur du rhum et la production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse. La transition de l'industrie vers le secteur privé devrait être achevée d'ici à 2025.

- **Développement de l'industrie du mouton Black Belly** – Le mouton Black Belly de la Barbade est une race spécialisée qui a été développée par des techniques de sélection. Cependant, l'industrie reste encore modeste si on la compare à d'autres secteurs d'élevage tels que les industries du porc et de la volaille. De ce fait, le développement et l'établissement d'une industrie à valeur ajoutée rentable et durable est une priorité de premier plan pour le Ministère. Il est prévu d'axer le développement de cette industrie autour de l'animal dans sa totalité, de la viande et des coupes spécialisées aux produits en cuir tirés des peaux.

### 3.1.3 Principaux changements législatifs et réglementaires

3.5. Les principaux instruments législatifs ci-après sont entrés en vigueur après l'examen de la politique commerciale de la Barbade en 2014:

- Loi sur la préservation des végétaux, chapitre 268;
- Loi 2014-10 sur les animaux (maladies et importation);
- Règlement 2014-10 sur les animaux (maladies et importation) (modification);
- Projet de loi de 2020 sur le contrôle des pesticides (modification);
- Projet de loi sur les marchés et les abattoirs (modification), chapitre 265.

3.6. Outre les instruments législatifs susmentionnés, les projets de loi ci-après sont en cours d'élaboration:

- Projet de loi de 2021 sur la santé animale et les services vétérinaires publics;
- Projet de loi de 2021 sur la sécurité sanitaire et la qualité des produits alimentaires;
- Projet de loi de 2021 sur la préservation des végétaux.

### 3.2 Secteur manufacturier

3.7. Pendant la période à l'examen, le gouvernement de la Barbade s'est attaché à modifier et à abroger certains textes législatifs qui étaient jugés non conformes aux engagements du pays dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. À cet égard, le Parlement a abrogé, en 2019, la Loi sur les incitations fiscales (chapitre 71 a)), car elle contenait des dispositions relatives à des subventions à l'exportation prohibées et des dispositions relatives aux exigences en matière de teneur en éléments locaux qui allaient à l'encontre des obligations de la Barbade telles que prévues dans l'Accord sur l'Organisation mondiale du commerce.

3.8. Depuis l'abrogation de la Loi sur les incitations fiscales, le Ministère responsable de l'industrie, à savoir le Ministère de l'investissement étranger et de l'industrie, œuvre à l'élaboration d'un nouvel instrument législatif pour régir le secteur industriel. L'instrument en question aurait dû être adopté dans le courant de 2021. Cette nouvelle loi n'a pas encore été promulguée mais fait aujourd'hui l'objet de la plus haute attention de la part du ministère compétent actuel, le Ministère de l'industrie, de l'innovation, de la science et de la technologie.

3.9. La mise à jour de cet instrument est nécessaire compte tenu du recul lent mais constant de la croissance du secteur manufacturier et de sa contribution correspondante au produit intérieur brut (PIB), et du fait que, depuis l'abrogation de la Loi sur les incitations fiscales, il n'y a plus de texte législatif guidant le secteur manufacturier.

3.10. Par conséquent, dans un premier temps, l'ancien Premier Ministre, M. Owen Arthur, aujourd'hui décédé, avait entrepris des consultations sur le secteur pour déterminer les raisons du recul de la croissance et les moyens de stopper ce recul. Le rapport issu des consultations avait formulé les recommandations ci-après pour répondre aux facteurs ayant contribué à ralentir la croissance du secteur.

- 1) nécessité d'offrir des incitations pour redynamiser le secteur;
- 2) nécessité de créer de nouvelles possibilités grâce auxquelles les entreprises pourraient intensifier leurs activités et exporter davantage;
- 3) nécessité d'offrir des moyens de financement;
- 4) nécessité de réduire les coûts de production ou de mieux les gérer;
- 5) nécessité d'accroître la capacité d'exportation et de résoudre activement les problèmes rencontrés sur les marchés extérieurs.

3.11. Parmi les principales difficultés relevées dans le secteur, on peut citer:

- la pandémie de COVID-19;
- les coûts de production élevés;
  - une gamme relativement réduite de produits exportables;
  - une réticence de la part de quelques importants producteurs locaux à s'intéresser aux marchés non-traditionnels.
- les contraintes en termes de capacités;
- les barrières linguistiques sur les marchés non traditionnels;
- l'absence de services de transport fiables et adéquats vers les marchés;
  - coûts élevés de la promotion certaines marques/certains produits;
  - absence de réseaux/canaux de distribution très efficaces.
- les difficultés à obtenir et conserver des espaces de vente au détail.

### 3.3 Services

#### 3.3.1 Aperçu

3.12. Le secteur des services continue de jouer un rôle de premier plan dans le développement économique et social de la Barbade. Dans le secteur des services, les services liés au tourisme, les services fournis aux entreprises internationales et les services financiers représentent une part très importante des recettes en devises et sont des sources d'emplois majeures.

3.13. Les effets négatifs considérables de la pandémie de COVID-19 ont engendré une riposte mondiale sans précédent qui s'est caractérisée par des confinements nationaux et des restrictions en matière de voyage appliquées à l'échelle mondiale. Les mesures prises ont eu des répercussions dévastatrices sur l'industrie touristique en générale, qui ont particulièrement affectées les petites économies vulnérables. Des interventions publiques et des initiatives novatrices ont été nécessaires pour soutenir le secteur local. Durant la période en question, d'importants ajustements ont été apportés au régime national pour les activités des entreprises internationales, dans le respect des règles internationales.

#### 3.3.2 Tourisme

3.14. En 2019, le tourisme a représenté 17,5% du PIB, avec une contribution à l'économie estimée à 1 409,9 millions de BBD. Les emplois directs s'élevaient à un total de 15 600, tandis que le nombre d'emplois indirects était estimé à 45 000. Avec l'arrivée de la pandémie de COVID-19, la part moyenne du tourisme dans le PIB a été de 6,2% en 2020 et a chuté à 2,8% à la fin de l'année 2021. Selon les estimations, la contribution du tourisme à l'économie s'est élevée à 413,2 millions de BBD en 2020, soit une baisse de 71%. La situation de l'emploi enregistrée au quatrième trimestre de 2020 a montré que le secteur touristique employait 10 600 personnes.

3.15. À la fin de 2020, la Barbade avait enregistré 195 102 visiteurs de longue durée, contre 692 658 en 2019, ce qui représentait un recul d'un peu plus d'un demi-million de visiteurs (baisse de 70,9%). Les taux d'occupation des hôtels étaient de 36,6% à la fin de 2020, contre 69% un an plus tôt. Le secteur des croisières a aussi particulièrement souffert: alors que le secteur avait enregistré 686 813 arrivées en 2019, ce chiffre est tombé à 250 542 arrivées fin 2020 (soit une baisse de 63,5%) et à 71 593 arrivées en 2021. Les dépenses effectuées par les visiteurs ont aussi affiché un recul considérable, passant de 2,5 milliards de BBD en 2019 à 1,2 milliard de BBD en 2020.

3.16. Le gouvernement de la Barbade a eu recours à plusieurs mesures pour atténuer l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur le secteur touristique. Dans le cadre du Plan pour l'emploi et la transformation durable (BEST) de la Barbade, le gouvernement a alloué un montant de 300 millions de BBD devant être investi dans des entreprises sélectionnées sous forme de dons ou de parts préférentielles, afin de financer la formation et la réintégration de travailleurs, de déployer des technologies permettant des gains d'efficacité et de permettre aux entreprises de survivre. Dans le cadre de l'Initiative de formation nationale (NTI), des efforts ont été consentis pour former les travailleurs de première ligne employés directement ou indirectement dans le secteur du tourisme et de l'hébergement, améliorer leurs compétences ou les reconvertir pendant la fermeture de ce secteur, afin de répondre aux exigences d'un secteur en pleine transformation, avant sa réouverture.

3.17. Le secteur du tourisme est reconnu comme jouant un rôle essentiel dans le développement socioéconomique de la Barbade. En vue de son expansion et de sa croissance après la pandémie de COVID-19, de nouvelles initiatives et mesures destinées à accroître et soutenir les activités touristiques sont proposées. Elles comprennent le déploiement d'initiatives de commercialisation fondées sur le numérique, la création d'un programme de tourisme virtuel et l'élaboration d'une stratégie de commercialisation compétitive.

### 3.3.3 Entreprises internationales

3.18. La compétitivité du secteur barbadien des entreprises internationales et des services financiers est directement liée au respect de normes réglementaires strictes et à l'intégrité du secteur. À la fin de 2018, des entités relevant de la Loi sur les entreprises commerciales internationales (chapitre 77) et des entités relevant des dispositions de la Loi sur les sociétés à responsabilité limitée (ISRL) (chapitre 318B) relatives aux entreprises internationales ont été abolies à la suite d'un examen effectué dans le cadre du Forum sur les pratiques fiscales dommageables de l'OCDE. L'examen a mis en lumière des cas de dommage potentiel découlant de pratiques de cantonnement et de l'absence d'activités importantes.

3.19. En 2018, la Barbade a signé la Convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, qui est entrée en vigueur en 2021. La Convention habilite les gouvernements à mettre en œuvre des normes minimales pour lutter contre l'utilisation abusive des conventions et imposer des mécanismes de règlement des différends tout en garantissant une flexibilité pour tenir compte de politique de conventions fiscales spécifiques.

3.20. Au cours de l'année 2021, des modifications ont été apportées à la Loi 2019-43 sur les sociétés (substance économique) et aux Lignes directrices de la Division des entreprises internationales sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

3.21. Les conventions de double imposition (CDI), les accords d'échange de renseignement fiscaux (AERF) et les traités d'investissement bilatéraux (TIB) sont reconnus comme étant des instruments importants permettant à la Barbade de renforcer sa position en tant que centre mondial d'affaires capable d'attirer des entreprises d'importance. Bien qu'aucun nouveau TIB ou AERF n'ait été signé depuis 2015, quatre (4) nouveaux CDI sont entrés en vigueur. La Barbade compte actuellement 11 TIB, 31 CDI et 4 AERF en vigueur.

## 4 LA VOIE À SUIVRE

4.1. La Barbade, en tant que petite économie ouverte, a bien conscience que le commerce et l'investissement sont des aspects essentiels de son développement économique. Elle est également sensible au fait qu'un environnement propice à la facilitation des flux de marchandises, de services et d'investissements est nécessaire pour que les marchandises, services et investissements puissent circuler sans encombre. Le gouvernement barbadien s'efforce d'agir de manière proactive pour réduire le nombre d'entraves à la conduite d'activités commerciales dans le pays.

4.2. Le gouvernement barbadien a donc engagé un certain nombre d'initiatives visant à mettre en place les conditions de facilitation et l'environnement adéquats permettant aux entrepreneurs de mieux faire des affaires à la Barbade. Ces initiatives sont axées sur l'innovation, l'information, la communication et les technologies intelligentes, la législation relative à l'insolvabilité et le développement du coopératisme.

4.3. Le gouvernement barbadien s'efforce par ailleurs de se transformer pour supprimer les processus inefficaces et obsolètes et réduire le nombre de formalités administratives inutiles qui empêchent non seulement les nouveaux entrepreneurs locaux de bien fonctionner, mais rendent aussi la tâche difficile aux investisseurs étrangers.

4.4. De plus, avec l'arrivée de l'AFE, la Barbade a veillé à améliorer les procédures régissant la circulation des marchandises, ce qui a abouti à la simplification et à l'harmonisation de l'interface réglementaire entre les organismes publics et les négociants aux frontières nationales. Ces réformes commerciales sont susceptibles de réduire les inefficacités institutionnelles, structurelles et procédurales, tout en améliorant les possibilités d'accroissement des échanges.

4.5. Le Département des douanes et de l'accise, en collaboration avec des organismes clés, a œuvré à la mise en place de plusieurs initiatives, y compris le lancement d'un programme d'opérateurs de confiance (programme d'opérateurs économiques agréés) et la mise en œuvre de procédures de traitement avant arrivée pour accélérer le dédouanement des marchandises. De plus, le gouvernement de la Barbade a bénéficié de l'aide du Fonds monétaire international (FMI) pour améliorer la mobilisation des recettes et l'efficacité opérationnelle du Département des douanes et de l'accise.

4.6. À la 15<sup>ème</sup> session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) tenue à la Barbade en octobre 2021, le gouvernement de la Barbade et la CNUCED ont signé un accord de projet en vue de la mise en œuvre d'un guichet unique électronique national. Ce projet global reformera le régime réglementaire des échanges commerciaux de la Barbade en faisant passer 28 organismes publics à un environnement électronique d'administration sans papier, tout en satisfaisant à toutes les exigences réglementaires transfrontières applicables au commerce avec le soutien technique de la CNUCED.

4.7. Le guichet unique électronique pour le commerce est l'une des nombreuses mesures innovantes dans le domaine de l'harmonisation et de la facilitation des échanges internationaux, et est reconnu comme constituant une étape importante en vue de l'adoption des meilleures pratiques recommandées et de l'amélioration de la transparence, tout en permettant d'accélérer les procédures pour faciliter le commerce. La solution de guichet unique proposée permettra aux parties prenantes d'interagir et de remplir les formalités dans un environnement électronique d'administration sans papier, où toutes les procédures réglementaires transfrontières peuvent être remplies. La solution de guichet unique proposée par la CNUCED permettra:

- l'adoption d'un point d'entrée unique – le portail du guichet unique électronique;
- la présentation unique de données;
- le traitement unique et synchrone de données;
- une prise de décision unique en matière de dédouanement;
- un paiement unique.

4.8. À mesure que la Barbade poursuit sa route en tant que république, le gouvernement s'engage à assurer un futur équitable et juste pour tous, dans lequel l'innovation et l'adoption de technologies resteront des piliers fondamentaux. L'accent sera mis davantage sur la poursuite des réformes et la transformation numérique déjà engagées. La Barbade entend tirer profit des technologies pour faire du pays une nation intelligente et une économie innovante à part entière. La protection de l'environnement est importante pour assurer la croissance.

4.9. La Barbade continue de se préparer à l'avenir post-COVID. Cela inclut l'établissement de relations stratégiques avec des personnes, organisations et pays partageant les mêmes idées. Le gouvernement continuera d'élaborer de nouvelles stratégies pertinentes pour le développement, pour la protection de notre environnement et pour le renforcement de la résilience, de sorte que, quelle que soit la nature des défis qui nous attendent, nous pourrions garantir une part équitable à tous nos citoyens.

---